



jeudi 12 novembre 2020

Communiqué de presse

Crise sanitaire : la pratique sportive se poursuit dans les équipements de la Ville de Bordeaux

Le second confinement mis en œuvre dans le cadre du décret interministériel du 29 octobre 2020 implique la fermeture de tous les établissements sportifs recevant du public, privant la plus grande partie des pratiquants sportifs de leur loisir favori*. Seuls, 4 types de publics sont autorisés à poursuivre leur pratique : les sportifs professionnels et de haut niveau, les groupes scolaires et périscolaires, les personnes présentant un handicap reconnu, ou encore les bénéficiaires de formations continues ou d'entraînements obligatoires pour le maintien des compétences professionnelles.

Une poursuite de l'activité au maximum des autorisations

Les services de la mairie de Bordeaux ont pu organiser la reprise des entraînements pour les groupes cibles autorisés, suivant des protocoles sanitaires stricts définis par l'État, en coordination directe avec les clubs, au cours notamment d'une réunion en visioconférence présidée par Mathieu Hazouard, adjoint au maire chargé des sports le 4 novembre, avec plus de 100 représentants du monde sportif.

Sports aquatiques et nautiques

52 heures d'entraînement hebdomadaire ont été reprogrammées pour :

- tous les adhérents du club de natation Guyenne Handi-nage, dont Laurent Chardard, qualifié pour les prochains jeux paralympiques de Tokyo ;
- les deux équipes de water-polo élite hommes et femmes de l'Union Saint Bruno ;
- plus d'une quinzaine de nageurs de haut niveau (natation course, natation artistique et sauvetage et secourisme) licenciés des clubs des Girondins de Bordeaux Natation et du Bordeaux Etudiant Club Natation ;

Dans le cadre scolaire, 130 heures hebdomadaires d'accueil en piscine ont été reprogrammées pour :

- 126 classes primaires bordelaises (cycle CE1 avec classes mixte CP/CE1 et CE1/CE2) qui participent à la natation scolaire dispensée par les éducateurs de la Ville ;
- 106 classes de collèges et lycée dans le cadre des cours d'EPS ;
- 12 associations sportives de collèges et lycées

Dans le cadre périscolaire (38 heures hebdomadaires) à : 25 structures paramédicales (IMP, ITEP), disposant de plusieurs créneaux par semaine en plus des centres d'accueil et de loisirs les mercredis, matin et après-midi.

Le centre de voile et l'émulation nautique ont également rouvert pour les publics autorisés

Activités sportives terrestres en sites couverts et de plein air

Une démarche identique a été réalisée pour les équipements terrestres (dont patinoire et vélodrome), permettant à nouveau plus de 100 h/semaine d'entraînement pour la pratique professionnelle et de haut niveau pour :

- 8 Clubs (BMV, JSA, GBBH, USB Badminton, Chantecler Badminton, Léopards de Guyenne, stade Bordelais Roller, boxers de Bordeaux)
- 31 athlètes de haut niveau (Judo Stade Bordelais, Boxe Impacts, Bordeaux Athlé, pôle espoir cyclisme, et pôle perche Elite).

Les équipements sportifs couverts et extérieurs ont également été rouverts pour la pratique scolaire avec 3500 heures hebdomadaires programmées (primaires, secondaires, universitaires et l'accueil des 16 Structures paramédicales (38h/semaine).

Dans tous les équipements sportifs Bordelais (piscines, stades gymnases), les compétitions autorisées pour le haut niveau sont également accueillies, à huis clos et suivant un protocole sanitaire strict.

Nouveauté : une matinée sport handi en centre-ville

Comme le permet le décret, en plus de l'accueil des clubs handi sport et sports adaptés sur leur créneaux habituels, la Ville de Bordeaux va également ouvrir la piscine Judaïque Jean Boiteux et le stade Chauffour à partir du 14 novembre, le samedi matin entre 9h et 13h.

L'ouverture est spécifiquement dédiée aux sportifs du grand public en situation de handicap (munis d'un justificatif de la maison départementale du handicap), pour leur permettre de poursuivre leurs disciplines habituelles. L'entrée de la piscine se fera au tarif en vigueur, avec possibilité d'un accompagnant par sportif. L'accès au stade Chauffour demeure gratuit, mais également sur présentation de justificatif, avec un accompagnant maximum.

Contacts presse

France-Laure Pons 07 61 85 53 72 / Nicolas Corne 06 20 33 00 15 - Service de presse
presse@mairie-bordeaux.fr - 05 56 10 20 46 - twitter.com/bordeauxpresse - bordeaux.fr